

Talence

Guide **du** Logement social



Talence
VIVRE ENSEMBLE



talence.fr

ÉDITO



Quatrième ville de Gironde

avec ses 45 869 habitants, la Ville de Talence souhaite un service logement proche de ses administrés.

C'est dans cet esprit que nous avons créé ce guide pour vous permettre de mieux suivre et comprendre le déroulement de votre dossier de logement HLM et ainsi en favoriser l'issue.

*La mairie de Talence dispose d'un quota de réservations de 10% sur les 5 968 logements HLM implantés sur sa commune. C'est donc avec implication et patience que vous devez remplir et suivre l'évolution de votre dossier afin de multiplier vos chances d'obtenir un logement. **Vous devez être acteur de votre dossier et la Ville vous accompagnera dans cette démarche.***

Je vous reçois sur rendez-vous avec le service logement de la Mairie et serai à l'écoute de vos attentes, contraintes et difficultés. Les échanges se déroulent dans la compréhension réciproque et le respect de chacun. En relation constante avec les bailleurs sociaux, il vous aidera à faire avancer votre dossier et trouver la meilleure solution compte-tenu des contraintes liées à la disponibilité des logements.

Ce guide a pour but de vous aider à remplir vos formulaires dans les meilleures conditions et faciliter ainsi les démarches à venir.



Hélène MICOINE

**Conseillère municipale
déléguée au logement.**

Je suis acteur-trice de ma demande



JE FAIS UNE DEMANDE DE LOGEMENT À LA MAIRIE DE TALENCE

ÉTAPE 1

Je remplis un formulaire Cerfa N° 14069*05 sur www.demande-logement-social.gouv.fr

- Je reçois en retour un numéro unique départemental.
- Ma demande doit être renouvelée chaque année.
- **Si je n'ai pas Internet** : je transmets le Cerfa à un bailleur social (liste en dernière page).
- **Si je rencontre des difficultés pour faire ma demande de logement en ligne** :
je prends rendez-vous auprès de [France Service au Dôme](#), 221 avenue de Thouars
Tél : 05 56 84 64 40 de 08h30 à 13h30 ou au CCAS de Talence au 05 56 84 78 71

ÉTAPE 2

Je remplis un deuxième imprimé pour la Mairie de Talence.

Je récupère le dossier sur le site de la ville : www.talence.fr ou à la Mairie (Service logement, CCAS ou standard). Je le transmets à la Mairie par mail : logement@talence.fr ou par courrier : [Mairie de Talence - Service logement BP 10035 - 33401 Talence cedex](#) ou en présentiel en prenant rendez-vous au service logement 05 56 84 78 24

Je joins à ce dossier les pièces suivantes :

- Imprimé Cerfa V4.
- Attestation du numéro unique départemental.
- Numéro d'enregistrement chez action logement, si vous en bénéficiez.
- Carte nationale d'identité ou carte de séjour.
- Deux derniers avis d'imposition sur le revenu.
- Dernière quittance de loyer ou attestation de loyers à jour.
- Suivant les situations : livret de famille, justificatif de séparation : (jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation, dépacs), plainte, lettre de congé du propriétaire, jugement d'ordonnance d'expulsion.

Ces pièces restent dans mon dossier interne Mairie de Talence et pourront être communiquées à l'un des bailleurs sociaux suivants : Domofrance, Aquitanis, Gironde Habitat, Cdc Habitat, Mesolia, Noalis, Villogia, Rlf.



Le service logement n'a pas accès au Service national d'enregistrement, c'est pour cette raison que nous vous demandons de remplir un nouvel imprimé Cerfa.



ÉTAPE 3

Conditions d'attribution :

Je peux bénéficier d'un logement social si :

- Mes revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources établis par la loi
- Je dispose de tous les documents obligatoires à fournir
- Le type de logement recherché est adéquate à ma composition familiale :



T1/T2

pour un couple ou une personne seule



T1/T2/T3

pour un couple



T3

pour un couple ou une famille avec 1 enfant



T4

pour une famille avec 2 enfants



T5

pour une famille avec 3 enfants



T6

pour une famille avec 4 enfants et +

L'attribution se fait en deux temps :

- Sélection des candidats par le bailleur, étude des dossiers (pour chaque logement à attribuer, au moins trois candidats sont proposés).
- Attribution définitive par la commission d'attribution (présidée par le bailleur propriétaire) à laquelle participe un représentant de la Ville.

ÉTAPE 4

Acceptation du dossier

Le bailleur prendra contact avec moi pour la signature du bail.

INFORMATIONS



- **Je suis déjà locataire dans un logement HLM et je souhaite changer de logement :**

j'obtiens un numéro unique, je préviens mon bailleur et mon gestionnaire, je m'inscris sur la bourse logement : www.bourselogementgirond.fr ✎

- **Je suis salarié(e) d'une entreprise de plus de 20 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole de plus de 50 salariés :**

je signale ma demande à mon employeur et je fais un dossier sur la plateforme al-in.fr • Action logement : 110 avenue de la Jallère - 33000 Bordeaux

- **Je souhaite acheter un logement hlm**

www.havitat.fr ou www.exterra.fr ou www.bienveo.fr

- **Je souhaite acheter en BRS**

Le bail réel solidaire (BRS) est un dispositif en pleine croissance mais qui fait encore face à une certaine méconnaissance de la part du grand public.

BoRiS est un service public numérique gratuit du Ministère du logement qui centralise l'information sur le Bail Réel Solidaire, qui permet aux utilisateurs de se renseigner, de simuler leur éligibilité, d'être mis en relation avec les Organismes de Foncier Solidaires et de trouver un logement BRS. <https://boris.beta.gouv.fr>

- **Problèmes d'hygiène et d'insalubrité dans mon logement :**

j'en fais impérativement part à mon propriétaire par courrier. Je contacte SIGNAL si la situation ne s'améliore pas : <https://signal-logement.beta.gouv.fr>

- **Si je suis en situation de handicap :**

je contacte le GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées) en complément de ma demande de logement. 22 avenue Ariane 33700 MERIGNAC • Tél : 05 56 12 39 39 accueil@gihp-aquitaine.org

- **Pour toute question juridique liée à un litige avec le bailleur :**

je contacte l'ADIL 33 (Agence départementale pour l'information sur le logement) 105 avenue Emile Counord 33300 Bordeaux • Tél. 05 57 10 09 10

- **Si je suis un étudiant majeur :**

remplir un dossier en ligne sur : www.demande-logement-social.gouv.fr pour obtenir un numéro unique départemental. Contacter les bailleurs sociaux individuellement mais aussi :

➤ **Yellome** : 09 70 83 00 03

➤ **Les foyers jeunes travailleurs** : www.jhas.fr

➤ **Le Crous** : 18 rue du Hamel 33800 Bordeaux • Tél. 05 56 33 92 17



JE SOUHAITE UN RENDEZ-VOUS AVEC UN TRAVAILLEUR SOCIAL

Les travailleurs sociaux ne disposent pas de logement, ils peuvent vous accompagner dans vos démarches administratives de recherche, si besoin.

Il existe des situations reconnues prioritaires et urgentes par l'État, qui a créé des dispositifs : droit opposable au logement (dalo ou contingent prioritaire).

Qui peut en bénéficier ? Les personnes victimes de violences conjugales (plainte déposée), les personnes ou familles dépourvues de logement : sans abris, en squat, ponctuellement à l'hôtel, les occupants d'un logement déclaré insalubre ou indigne, les personnes menacées d'expulsion par un propriétaire privé malgré leur bonne foi ou, obligées de quitter le logement en raison de la reprise du logement par le propriétaire ou, suite à un jugement de divorce, vous êtes hébergé mais votre présence génère un surpeuplement important, dans un logement dont le loyer représente un taux d'effort élevé, familles avec 4 enfants et plus et en situation de mal-logement, en suroccupation au vu de la superficie du logement et du nombre de personnes présentes.

L'idéal est d'avoir déjà déposé une demande de logement auprès d'un bailleur public, et d'avoir son numéro unique pour le jour du rendez-vous avec le travailleur social. Un des critères incontournable à ces dispositifs est que l'ensemble des occupants du futur logement soit en situation régulière sur le territoire Français.

L'instruction de ces dossiers se fait avec votre travailleur social de référence. Ainsi, si vous êtes Talençais et si vous vous trouvez en difficulté de logement ou concernant votre logement, vous pouvez contacter un service social.

> **Le CCAS** Hôtel de Ville
rue du Professeur Arnozan
33400 TALENCE • Tél. 05 56 84 78 71
Si vous n'avez pas d'enfant mineur en charge.

> **La MDS** 226 Cours Gambetta
33400 TALENCE • Tél. 05 56 80 54 64
Si vous avez un ou plusieurs enfants mineurs à charge.

Si vous n'êtes pas dans une de ces situations, le service social reste à disposition pour toute question.



JE SOUHAITE UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉLUE

Si je souhaite être reçu(e) par l'Élu(e) pour parler de ma situation :
j'appelle le service logement : 05 56 84 78 24.

L'ancienneté de ma demande et l'évaluation de ma situation seront des critères d'urgence.

Contacts service logement

- > M^{me} Hélène MICOINE
Conseillère Municipale • Déléguée au Logement
Tél. 05 56 84 78 24
- > M^{me} Barbara ARRAUZAU
Responsable Service logement
Tél. 05 56 84 78 24 • logement@talence.fr



Liste des organismes

HLM

AQUITANIS

Service gestion des demandes
6 rue Pierre et Marie Curie
33520 Bruges
Tél. 05 56 00 50 50
www.aquitanis.fr
*Le dossier peut être fait
sur internet*

AQUITANIS

Agence de Talence
Résidence Château Raba
12 rue Marivaux
33400 Talence
Tél. 05 56 00 50 50

DOMOFRANCE

110 avenue de la Jallère
Quartier du Lac
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 75 75
www.domofrance.fr
*Le dossier peut être fait
sur internet*

DOMOFRANCE

Antenne de Talence
Résidence Atrium
Avenue Arthur Rimbaud
33400 Talence
Tél. 09 70 83 00 03

MESOLIA HABITAT

Résidence Malbec
2 allée Carthon Ferrière
33170 Gradignan
Tél. 05 56 11 50 50
www.mesolia.fr

GIRONDE HABITAT

Résidence les Ailes Françaises
Bât R Mouchotte
Boulevard Haut Livrac
33600 Pessac
Tél. 05 57 26 06 95
www.gironde-habitat.fr

CLAIRSIENNE

223 avenue Émile Counord
33081 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 29 22 92
www.clairisienne.fr

CDC HABITAT SOCIAL

Anciennement Coligny
3 rue Claudeville
CS 80242
33525 Bruges cedex
<https://groupe-cdc-habitat.com>
www.cdc-habitat.fr

CDC HABITAT

Anciennement SNI
*Logements intermédiaires
et non hlm*
3 rue Claudeville
CS 80242
33525 Bruges cedex
<https://groupe-cdc-habitat.com>
www.cdc-habitat.fr

NOALIS

44 quai de Bacalan
33000 Bordeaux
Tél. 05 16 42 35 00
contact@noalis.fr

VILOGIA

280 boulevard JJ Bosc
33323 Bègles cedex
Tél. 09 69 37 36 35
www.vilogia.fr

ICF HABITAT ATLANTIQUE

56 Rue Carle Vernet
33088 Bordeaux cedex
Tél. 02 46 88 00 56
www.icfhabitat.fr





Conception et réalisation : agence eden - Crédit photos : Mairie de Talence, Freepik - Édition : 2025

Talence

MAIRIE DE TALENCE
SERVICE LOGEMENT

BP 10035

Rue du Professeur Arnozan

33401 Talence Cedex

Tél. 05 56 84 78 24 · logement@talence.fr